

*Département du Calvados
Arrondissement de Lisieux
Canton de Pont l'Evêque
Commune de
Les Authieux sur Calonne*

ARRETE

Portant délégation de fonctions au 1er Adjoint dans le domaine de l'état civil

Le Maire de LES AUTHIEUX SUR CALONNE,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18,
- Vu le 4^{ème} alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'Etat Civil du 21/09/1955 (modifiée)
- Vu le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 28/05/2020 constatant l'élection de Mme FESQUET en qualité de 1^{er} adjoint au maire
- Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Mme FESQUET adjointe au maire un certain nombre d'attributions relevant de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Mme FESQUET adjointe au maire.

ARRETE

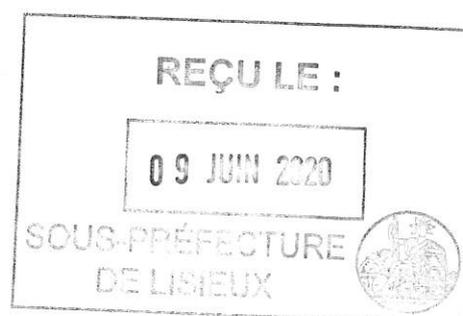
Article 1er : En application de l'article L2122-32 du code général des collectivités territoriales, Mme FESQUET assurera en nos lieux et place et concurremment avec nous, les fonctions d'officier d'état civil,

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mme FESQUET, adjointe, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer les certificats et signer tous documents administratifs relatifs à l'état civil.
Ces fonctions seront celles prévues par l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera dressé à M le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à M le Procureur de la République.

Arrêté rendu exécutoire le 28 mai avant envoi en Sous-Préfecture le 04 juin 2020

Fait à Les Authieux sur Calonne, le 28 mai 2020



Le Maire,
Ludovic LEGOUT

